

PRO'GEST.COM

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros

Siège social : 47 Chemin de la Part – Le Balmay –VIEU D'IZENAVE (Ain)

R.C.S. DE BOURG EN BRESSE : 808 552 749

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Et le Vingt-six Février, à 9 Heures,

Monsieur Olivier PERTREUX, Président et Associé unique propriétaire des Trois cents (300) actions composant le capital social de la société "PRO'GEST.COM", a établi ce jour le présent procès-verbal constatant les décisions qu'il a prises et concernant l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à GROISSIAT (01100) – 76 Rue des Crétaz ; aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de la décision prise ci-dessus, décide de modifier l'article 4 des statuts ; lequel sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

76 Rue des Crétaz – 01100 GROISSIAT

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Olivier PERTREUX
CERTIFIÉ CONFORME
Le Président

